

ORIGINAL

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

SECRET N° 84/56 du 8/8/1984
portant nomination du premier ministre.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
INVESTI DE LA PRÉSIDENCE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Seul, Constitution du 2 Juillet 1978,

Sur la loi N° 25/78 du 13 Novembre 1978 portant amendement de l'article 47 de la Constitution,

SECRET

ARTICLE 1er. - Le Comrade *Yves Edouard Ndjoko* est nommé Premier ministre.

ARTICLE 2. - Les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence

Fait à KINSHASA, le 8 AOUT 1984

[Signature]
CHANCELIER DE LA PRÉSIDENCE